

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
D'INDRE-&-LOIRE

Mairie de **CHINON**

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 MAI 2021

COMPTE RENDU

Séance du MARDI 18 MAI 2021
Sous la Présidence de M. DUPONT, Maire de la Commune de CHINON
Date de la convocation : Mardi 11 mai 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 29

SONT PRESENTS :

M. DUPONT, Président,
Mme LAMBERT, M. DAMMERY, Mme LAGRÉE, M. DUCHESNE, Mme BOISNIER,
M. GOUPIL, Adjoint

M. BILLARD, Mme LUMEAU, M. NARDI, Mme GACHET, M. CHEMINOT,
Mme BERGER, M. PELLETIER, Mme MARTINEAU, M. PLANCHON,
Mme BAUDIN, M. LAPORTE, M. BAUMEL, M. MASSON, Mme VUILLERMOZ,
M. FLEUREAUX Conseillers Municipaux.

■ ONT DONNE PROCURATION :

M. MAUCORT	à	Mme BERGER
M. PLOUZEAU	à	Mme LAMBERT
Mme DEVAUD	à	Mme LAMBERT
Mme BELLUT	à	M. DUCHESNE
M. DAUDIN	à	Mme LAGRÉE
Mme LEGER	à	M. DAMMERY
Mme GACHOT	à	Mme VUILLERMOZ

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme MARTINEAU

ORDRE DU JOUR

DECISIONS

PRESENTATION

Projet de pacte de gouvernance (CCCVL)

ADMINISTRATION GENERALE

2021-049 Désignation de référents supplémentaires de quartiers

2021-050 Régime des dimanches du maire année 2021- Désignation d'un dimanche d'ouverture supplémentaire

2021-051 Autorisation de transfert de la compétence Mobilité à la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire (CCCVL)

2021-052 Mise à disposition gratuite d'un stationnement et de l'électricité à la société ARCHAMBAULT pour la mise en service de 2 navettes électriques

2021-053 Attribution du marché de la restauration

FINANCES

2021-054 Demande d'admission en non-valeur (1)

2021-055 Demande d'admission en non-valeur (2)

2021-056 Cotation au FLES 2021

2021-057 Tarif de restauration scolaire- Année scolaire 2021-2022

2021-058 Rétrocession de concession funéraire

2021-059 Soutien aux associations sportives dans le cadre des Animations Vacances Jeunes

2021- 060 Attribution des subventions 2021 aux associations sportives

2021-061 Demande de réductions ou de gratuités pour la location de salles municipales

2021- 062 Attribution des subventions 2021 aux associations culturelles

2021- 063 Versement d'une subvention au comice du monde rural

PERSONNEL

2021-064 Nouvelle vacation horaire dans le cadre des élections

2021-065 Versement de la subvention exceptionnelle à l'amicale du personnel

CULTURE

2021-066 Contrat d'exposition Dominique MARCHES

2021-067 Ouverture de la Chapelle Sainte Radegonde – été 2021

2021-068 Programme d'opérations 2021 « Ville d'art et d'histoire »

2021-069 Tarification des spectacles estivaux 2021 à la Collégiale Saint Mexme

URBANISME-AFFAIRES FONCIERES

2021-070 Autorisation pour signature d'actes de l'Hôtel Bodard de la Jacopière

2021-071 Cession de l'immeuble au 46 rue Descartes à Chinon

2021-072 Cession de la parcelle cadastrée section BW n°187 située au 27 Avenue saint Lazare à Chinon

2021-073 Cession d'un ensemble Immobilier situé au 27 Place du Général de Gaulle à Chinon

2021-074 Acquisition HERZOCK- Régularisation de Voirie

2021-075 Acquisition BOURCHENIN- Régularisation de Voirie

POLITIQUE DES QUARTIERS

2021-076 Convention de végétalisation de l'espace public par les habitants du quartier Saint Louans à Chinon

ACTION CŒUR DE VILLE

2021-077 OPAH-RU : Modification du montant des aides

Le mardi 11 mai 2021, s'est tenue la réunion du Conseil Municipal.

A 19h00, M. le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint.

Il excuse :

Monsieur MAUCORT qui a donné procuration à Madame BERGER
Madame DEVAUD qui a donné procuration à Madame LAMBERT
Monsieur DAUDIN qui a donné procuration à Madame LAGREE
Madame GACHOT qui a donné procuration à Madame VUILLERMOZ
Madame BELLUT qui a donné procuration à Monsieur DUCHESNE
Monsieur PLOUZEAU qui a donné procuration à Madame LAMBERT
Madame LEGER qui a donné procuration Monsieur DAMMERY

Mme MARTINEAU est élue secrétaire de séance à l'*UNANIMITÉ*.

Monsieur le Maire revient sur le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2021 et demande s'il y a des remarques particulières.

Madame BAUDIN revient sur le fait qu'il avait été annoncé la tenue prochaine d'une commission vie associative mais à ce jour, le groupe n'a eu aucune information.

Monsieur DUCHESNE précise que la prochaine commission se tiendra le 19 juin 2021.

Madame BAUDIN demande si la possibilité de filmer le conseil municipal a été prise en compte. Monsieur le Maire répond que c'est un élément qui a été pris en compte mais que les ajustements techniques ne sont pas aussi simples. La fibre vient d'être installée et l'étude est plus large pour pouvoir faire des installations dans d'autres salles et avoir la possibilité de suivre des visioconférences pour d'autres réunions.

Ensuite, M. le Maire aborde l'ordre du jour.

DECISIONS

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de :

PRENDRE ACTE des décisions du Maire dont le détail suit, prises en application des articles L 2122.22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n° 2020-044 du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2020 comme suit :

Décision n° 2021-021 du 29 mars 2021 : Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière - concession 3590 - emplacement G1-EC49

Décision n° 2021-022 du 29 mars 2021 : Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière - concession 2625 - emplacement A8T26

Décision n° 2021-023 du 29 mars 2021 : Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière - concession 1597- emplacement C10T144

Décision n° 2021-024 du 29 mars 2021 : Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière - concession 2522 - emplacement C3T3

Décision n° 2021-025 du 01 avril 2021 : Octroi d'une concession de terrain dans le cimetière - concession 3581- emplacement C11T97

Décision n° 2021-026 du 13 avril 2021 : Convention de mise à disposition de locaux de la Maison des Associations à la société d production cinématographique Les films du 24 (Tournage Qu'est-ce qu'on a fait au bon dieu 3)

Est conclue avec Les films du 24 une convention de mise à disposition des locaux de la Maison des Associations

Cette convention est conclue à titre gracieux du mardi 13 avril au vendredi 14 mai 2021.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2021-027 du 26 avril 2021 : Octroi de concession de terrain cimetière communal-concession 3589-Emplacement G3T1

Décision n° 2021-028 du 26 avril 2021 : Octroi d'une case de colombarium de terrain cimetière communal-concession 3592- Emplacement Col 6- Case 15

Décision n° 2021-029 du 26 avril 2021 : Octroi de concession de terrain cimetière communal-concession 3591-Emplacement C11T70

Décision n° 2021-030 du 26 avril 2021 : Octroi de concession de terrain cimetière communal-concession 2610-Emplacement B6T2

Décision n° 2021-031 du 4 mai 2021 : Convention de mise à disposition à titre gracieuse du site de l'Espace Rabelais aux sapeurs-pompiers du 37

Est conclue avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Indre et Loire une convention de mise à disposition du site de l'Espace Rabelais ainsi que l'ascenseur du parking de la Brèche dans le cadre de manœuvres incendies et sauvetage.

Cette convention est conclue à titre gracieux et prendra effet à la date de signature. Elle est renouvelable par tacite reconduction, sans toutefois excéder une durée totale de 4 années.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n°2021-032 du 03 mai 2021 : Convention de mise à disposition de la Salle n°2 de l'Espace associatif Rochelude à l'Association Bridge Club Chinonais

Est conclue avec l'Association Bridge Club Chinonais une convention de mise à disposition des locaux de la Maison des Associations

Cette convention est conclue à titre gracieux pour 3 années à partir du 1^{er} janvier 2021.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2021-033 du 3 mai 2021 : Bail professionnel avec l'Association Retravailler dans l'ouest

Est conclu un bail professionnel avec le l'Association Retravailler dans l'ouest pour un local dépendant d'un immeuble sis à CHINON « 22, Place Jeanne d'Arc ».

Le bail est consenti à compter du 1^{er} novembre 2020, pour une durée de six années.

Le bail est consenti moyennant un loyer annuel de 15 120 € hors charges, révisable suivant l'évolution de l'indice des loyers des activités tertiaires.

Les conditions générales de location sont contenues dans le bail, conformément à la réglementation en vigueur.

Monsieur Jean-Luc DUPONT est autorisé à signer le bail à intervenir entre la Ville de CHINON et l'Association Retravailler dans l'Ouest.

PRESENTATION

Projet de pacte de gouvernance (CCCVL)

ADMINISTRATION GENERALE

2021-49 Désignation de référents supplémentaires de quartiers

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **DESIGNE :**

- *M. Eric FLEUREAUX* comme référent supplémentaire pour le Quartier Les Vallées de Basse, L'Olive, Les Loges
- *M. Jean-François DAUDIN* comme référent supplémentaire pour le Quartier Les Hucherolles La Tuilerie
- *M. Jean-Jacques BILLARD* en remplacement de Mme Annie CATIN pour le Quartier les CLOSEAUX

2021-050 Régime des dimanches du maire année 2021- Désignation d'un dimanche d'ouverture supplémentaire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **SE PRONONCE** sur l'ouverture des commerces non alimentaires le dimanche 23 mai 2021,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les procédures nécessaires à l'exécution de cette délibération
- **SIGNE** les documents correspondants.

2021-051 Autorisation de transfert de la compétence Mobilité à la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire (CCCVL)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** le transfert de la compétence d'organisation de la mobilité à la communauté de communes Chinon Vienne et Loire.

2021-052 Mise à disposition gratuite d'un stationnement et de l'électricité à la société ARCHAMBAULT pour la mise en service de 2 navettes électriques

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** les transports Archambault à stationner les deux navettes électriques sur le site du centre technique municipal rue Labussière pour la période du 15 juin au 31 août 2021.
- **AUTORISE** les transports Archambault à recharger gratuitement les navettes électriques

2021-053 Attribution du marché de la restauration

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ:

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement relatif au marché pour la fourniture et la livraison de repas pour les écoles maternelles et élémentaires de Chinon pour un montant prévisionnel de 180 000 € par an.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes les pièces s'y rapportant.

FINANCES

2021-054 Demande d'admission en non-valeur (1)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITÉ** :

- **ADMET** en perte sur créances irrécouvrables les produits visés dans les listes ci-dessus selon la répartition suivante :

- Créances admises en non-valeur (art 6541) pour 1673.06 €
- Créances éteintes (art 6542) pour 4 906.06 €

2021-055 Demande d'admission en non-valeur (2)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITÉ** :

- **ADMET** en perte sur créances irrécouvrables les produits visés dans les listes ci-dessus selon la répartition suivante :

- Créances admises en non-valeur (art 6541) pour 4 780.55 €

2021-056 Cotisation au FLES 2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITÉ** :

- **REITERE** son adhésion au FLES pour l'année 2021,
- **APPROUVE** le versement d'une cotisation de 520 € pour l'année 2021,
- **DIT** que les crédits nécessaires pour faire face à cette dépense sont inscrits au budget.

2021-057 Tarif de restauration scolaire- Année scolaire 2021-2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à la MAJORITÉ** :

- **APPROUVE** le maintien des tarifs actuels de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2021-2022 qui seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2021.

2021-058 Rétrocession de concession funéraire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITÉ** :

- **ACCEPTE** la rétrocession de la concession consentie à Monsieur APIED,
- **PROCEDE** au remboursement au profit de Monsieur APIED de la somme de 229,11 €,
- **SE PRONONCE** sur la reprise du caveau au profit de la commune,
- **DEFINIT** à hauteur de 1550 € la reprise par la Commune du caveau laissé sur place par Monsieur APIED
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget

2021-059 Soutien aux associations sportives dans le cadre des Animations Vacances Jeunes

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** le dispositif de soutien aux associations sportives dans le cadre des Animations Vacances Jeunes,
- **DIT** que ce soutien sera pris en charges à hauteur de 8 euros par heure d'intervention d'encadrant,
- **DIT** que la Ville de Chinon mandatera après chaque vacance les montants dus aux associations sur présentation d'une facture,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

2021- 060 Attribution des subventions 2021 aux associations sportives

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **SE PRONONCE** sur le tableau n° 2 des subventions à attribuer aux associations sportives, au titre de l'année 2021,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2021.

2021-061 Demande de réductions ou de gratuités pour la location de salles municipales

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **ACCORDE** les demandes de gratuités et de réductions des salles citées ci-dessus,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ou l'Adjoint à la Culture les éventuelles conventions à intervenir.

2021- 062 Attribution des subventions 2021 aux associations culturelles

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **SE PRONONCE** sur le tableau n° 1 des subventions à attribuer aux associations culturelles, au titre de l'année 2021,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2021.

2021- 063 Versement d'une subvention au comice du monde rural

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention au comice du monde rural de l'arrondissement de Chinon sur la base de 0,10 € par habitant
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

PERSONNEL

2021-064 Nouvelle vacation horaire dans le cadre des élections

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** la création de la nouvelle vacation ci-dessus exposée qui comprend les tâches de tenue des bureaux de votes et de dépouillement lors des élections réalisées au sein de la Mairie de Chinon,
- **AUTORISE** les agents pressentis à accomplir ce travail en dehors des heures légales effectuées au titre de leur emploi principal,
- **FIXE** le montant de la nouvelle vacation à hauteur de 40 € brut par heure effectuée pour les responsables d'un tenu de bureau de vote et/ou la participation au dépouillement, et à 30 € brut par heure effectuée pour la tenue d'un bureau de vote et/ou la participation au dépouillement.
- **INSCRIT** au budget les crédits prévus à cet effet.

2021-065 Versement de la subvention exceptionnelle à l'amicale du personnel

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention annuelle d'un montant de 10 000 € à l'amicale du personnel au titre de l'année 2021
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

CULTURE

2021-066 Contrat d'exposition Dominique MARCHES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** les termes dudit contrat d'exposition
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint à la Culture à signer tous les documents concernant cette contractualisation
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget.

2021-067 Ouverture de la Chapelle Sainte Radegonde – été 2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la gratuité pour l'entrée de la chapelle Sainte-Radegonde pour l'été 2021.

2021-068 Programme d'opérations 2021 « Ville d'art et d'histoire »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** les programmes d'actions de valorisation du patrimoine 2021 menés au titre de la convention « Ville d'art et d'histoire »
- **SOLLICITE** de la DRAC des subventions pour la mise en œuvre de ces actions, selon les critères de la convention « Ville d'art et d'histoire » signée avec le Ministère de la Culture et de la Communication.
- **IMPUTE** les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au Budget primitif 2021

2021-069 Tarification des spectacles estivaux 2021 à la Collégiale Saint Mexme

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **DIT** que le tarif de 8 € remplace le tarif de 6 € pour la billetterie des visites animées du patrimoine.
- **APPROUVE** les tarifs de 8 €, réduit 4 €, gratuit moins de 18 ans, pour le spectacle « Pierre de Silence ».
- **APPROUVE** le tarif unique de 3 €, gratuit moins de 18 ans, pour le spectacle « Mille et une lumières ».

URBANISME-AFFAIRES FONCIERES

2021-070 Autorisation pour signature d'actes de l'Hôtel Bodard de la Jacopière

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **AUTORISE** le maire à signer l'ensemble des pièces ou actes nécessaires à la vente de l'hôtel Bodard de la Jacopière à la SCI de Liesse.

2021-071 Cession de l'immeuble au 46 rue Descartes à Chinon

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le projet de cession du bien immobilier situé 46 rue Descartes à Chinon, cadastré section AS n°1180, 1181 et 1182 au profit de M. Benjamin HANNACHE et Mme Céline HAZLEWOOD,
- **DIT** que la cession se fera à hauteur de 80 000 €,
- **DIT** que les frais d'acquisition seront à la charge de l'acquéreur,
- **DESIGNE** l'Etude SOURDAIS pour la rédaction de l'acte à intervenir,

- *AUTORISE M. le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Urbanisme à signer l'acte notarié et d'une manière générale toutes les pièces afférentes à ce dossier.*

2021-072 Cession de la parcelle cadastrée section BW n°187 située au 27 Avenue saint Lazare à Chinon

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITÉ** :

- *APPROUVE le projet de cession de la parcelle cadastrée section BW n°187 d'une contenance de 360 m² au profit de M. Clément MEUNIER ou toute société qui s'y substituerait,*
- *DIT que la cession se fera à hauteur de 9 000 €,*
- *DIT que les frais d'acquisition seront à la charge de l'acquéreur,*
- *DESIGNE l'Etude SOURDAIS pour la rédaction de l'acte à intervenir,*
- *AUTORISE M. le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Urbanisme à signer l'acte notarié et d'une manière générale toutes les pièces afférentes à ce dossier.*

2021-073 Cession d'un ensemble Immobilier situé au 27 Place du Général de Gaulle à Chinon

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITÉ** :

- *APPROUVE le projet de cession du bien immobilier situé 27 place du Général de Gaulle, cadastré section AS n°194, 195, 196 et 199 pour une contenance totale de 177 m², au profit de M. Mathieu BAUDRY ou toute société qui s'y substituerait,*
- *DIT que la cession se fera à hauteur de 28 000 €,*
- *DIT que les frais d'acquisition seront à la charge de l'acquéreur,*
- *DESIGNE l'Etude CHEVALIER / ANGLADA pour la rédaction de l'acte à intervenir,*
- *AUTORISE M. le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Urbanisme à signer l'acte notarié et d'une manière générale toutes les pièces afférentes à ce dossier.*

2021-074 Acquisition HERZOCK- Régularisation de Voirie

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITÉ** :

- *APPROUVE le projet d'acquisition des parcelles cadastrées section AL n°599 et 602 pour une surface totale de 82 m² appartenant aux Consorts HERZOCK,*
- *DIT que l'acquisition se fera à hauteur d'1 euro,*
- *DIT que les frais d'acquisition seront à la charge de l'acquéreur,*
- *DESIGNE la cabinet Branly-Lacaze pour la rédaction de l'acte administratif à intervenir,*
- *AUTORISE M. le Maire ou l'Adjoint à l'Urbanisme à signer l'acte administratif et d'une manière générale toutes les pièces afférentes à ce dossier.*

2021-075 Acquisition BOURCHENIN- Régularisation de Voirie

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'UNANIMITÉ** :

- *APPROUVE le projet d'acquisition d'une bande parcellaire d'environ 107 m² appartenant à M. Jean-Marie BOURCHENIN,*
- *DIT que l'acquisition se fera à hauteur d'1 euro,*
- *DIT que les frais d'acquisition seront à la charge de l'acquéreur,*
- *DESIGNE la cabinet Branly-Lacaze pour la rédaction de l'acte administratif à intervenir,*
- *AUTORISE M. le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Urbanisme à signer l'acte administratif et d'une manière générale toutes les pièces afférentes à ce dossier.*

POLITIQUE DES QUARTIERS

2021-076 Convention de végétalisation de l'espace public par les habitants du quartier Saint Louans à Chinon

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** les termes de ladite convention
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toute convention relative à la végétalisation de l'espace public par les habitants du quartier Saint-Louans

ACTION CŒUR DE VILLE

2021-077 OPAH-RU : Modification du montant des aides

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le tableau des aides annexées au présent rapport,
- **APPROUVE** la mobilisation de 23 000 € pour répondre aux objectifs fixés
- **APPROUVE** le règlement des aides façades
- **PRECISE** que les crédits seront complétés lors du budget supplémentaires 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Date de publication : 25 mai 2021

Certifié conforme,
Le Maire



Jean-Luc DUPONT.

